

Les échos de Saint Claude de Diray



La réunion publique concernant la sécurisation des carrefours s'est déroulée le 27 août. Les nombreux échanges avec vous ont permis d'étoffer le projet. Les élus se sont engagés à vous informer des conclusions de cette discussion et c'est donc l'objet de ce deuxième numéro des « Echos de Saint Claude de Diray ».

Rappel des étapes du projet de sécurisation des carrefours

Malgré la présence régulière des forces de l'ordre, les zones à vitesse réglementée, la mise en place de plusieurs dispositifs pour réduire la vitesse, nous sommes tous témoins de l'incivilité routière sur notre commune.

Les élus, soucieux de cette problématique, ont fait appel à l'Agence Technique Départementale dès début 2017. Un relevé du nombre de véhicules quotidien ainsi que de leur vitesse fut effectué pendant la période estivale de la même année. Les conclusions de cette étude vont dans le sens de notre ressenti : trop de vitesses inadaptées à la configuration de notre commune avec des risques sur nos carrefours. L'ATD proposera quelques esquisses courant 2018 afin de contrecarrer ces incivilités.

Le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagements sécuritaires des traverses RD 98 et RD 46 a été attribué à l'agence WAGNER début juillet 2018. La réunion publique du 27 août, en présence de cette dernière, a permis de présenter les aménagements prévus et de recueillir les remarques des habitants.

Le marché de travaux a été mis en ligne le 10 septembre et les plis des offres seront ouverts le 3 octobre. Nous projetons un début de travaux avant la fin d'année.

Incitation au respect du code de la route ou con- traintes physiques ?

Vous êtes nombreux à demander des initiatives à vos élus pour inciter les automobilistes à respecter le code de la route. Panneaux, feux, signalisation,... Les personnes présentes à la réunion publique ont évoqué des solutions tel qu'un feu au carrefour de la rue de la République—Rue de l'Argenterie. Nous sommes convaincus que seul un obstacle physique est capable de réduire la vitesse et de faire respecter le Code de la Route. C'est pour cette raison que la solution des plateaux ralentisseurs est retenue sur plusieurs intersections.

Les décisions prises suite à la réunion publique du 27 août

Les échanges furent intéressants, constructifs et quelquefois houleux. La présentation de ce projet de sécurisation des carrefours n'est pas anodin. Les riverains vivants au plus près de ces aménagements prennent conscience du changement d'habitude que cela engendrera mais connaissent aussi les risques si rien n'est fait.

Après une présentation des 3 carrefours concernés (Route du Tir—Rue de la maire, Route du Tir—rue de l'Argenterie, Rue de la République— rue de l'Argenterie) ainsi que la sécurisation de la sente traversant la rue de la mairie et permettant d'accéder à l'arrière le restaurant scolaire, le tout accompagné de schémas techniques avant-après, les questions et suggestions arrivent:

- 1) Pourquoi ne pas enlever tous les stops et créer des priorités à droite ? Les priorités à droite concernent de moins en moins de routes sur le territoire français. Les gens ont (malheureusement ?) perdus l'habitude de céder la priorité et l'objectif est de sécuriser et non de créer des zones accidentogènes. Le temps d'adaptation à ces nouvelles situations risque d'être long et donc très risqué pendant ce temps.
- 2) Comment les camions vont-ils tourner alors que c'est déjà difficile aujourd'hui et que vous élargissez les trottoirs ? Les trottoirs seront élargis mais l'axe de rotation sera lui aussi amplifié, ce qui améliorera la possibilité de tourner.
- 3) Pourquoi n'y a-t-il pas un passage piéton prévu sur le carrefour rue de l'Aubergeon/Mairie ? De manière générale, le Code de la Route définit les piétons comme prioritaires, notamment via l'article R415-11. Tout véhicule est donc censé leur céder le passage lorsque l'un d'eux souhaite traverser la route par exemple.
- 4) Pourquoi ne pas mettre le passage protégé route de Maslives sur un plateau ou placer un dos d'âne en amont du carrefour, côté Maslives ? La première solution est impossible puisque que c'est une sortie de maison. En revanche la deuxième suggestion sera en option sur le marché en attendant l'autorisation du Conseil Départemental car la commune devra respecter une distance entre le panneau d'entrée de commune et le ralentisseur.
- 5) Pourquoi pas un rond-point route de Maslives ? La surface n'est pas suffisante sauf à faire un « mini » rond-point comme nous en connaissons certains mais qui sont peu efficaces.
- 6) Et un équipement comme à Chailles où il y a 4 feux rouges au carrefour. Si une voiture avance doucement, celui-ci passe au vert ; si une voiture arrive vite, le feu reste rouge ? Cette option intéressante a été étudiée après la réunion par le bureau d'études. Convaincus qu'une contrainte physique est obligatoire à cet endroit, les élus en charge du dossier ont demandé à chiffrer le projet avec le ralentisseur et l'option des feux. Ce dernier point double le budget à cet endroit, les élus ont préféré l'abandonner.
- 7) Comment vont être réalisés les travaux, les routes seront-elles utilisables ? Les travaux seront programmés carrefour par carrefour. Les voies seront utilisables pendant ce temps sauf lors de la réalisation de la bande de roulement.
- 8) Plusieurs questions sur les écoulements d'eau. Le cabinet d'études rassure les habitants car les procédés existants perdureront. S'il est nécessaire d'envisager de nouvelles installations elles seront bien sûr créées.
- 9) Pourquoi ne pas intégrer la rue du Moulin ? En début de réunion, le maire a expliqué que les travaux se feront en deux phases. La première sur les trois carrefours cités précédemment et la deuxième sur la rue du Moulin. Des aménagements temporaires vont être mis en place avant de lancer la deuxième phase.
- 10) Est-ce que la municipalité envisage de faire quelque chose concernant l'aménagement de la place de l'église qui est très dangereuse ? Une ébauche de projet est déjà en cours à cet emplacement mais il est trop tôt pour la dévoiler car elle n'est pas terminée et n'a pas encore été discutée entre les conseillers municipaux.

Horaires d'ouverture au public de la Mairie

Lundi et mardi 10h - 12h / 14h - 17h30

Mercredi 14h - 17h30

Jeudi fermé au public

Vendredi 14h - 19h

Téléphone : 02 54 20 66 17

Messagerie électronique :

contact@saintclaudedediray.fr

Site Internet : www.saintclaudedediray.fr

Facebook : www.facebook.com/SaintClaudeDiray